

# Le PME pour 2004...

Le déploiement du PME français a commencé en 2001 et devrait s'achever en 2004. Ses promoteurs sont confiants dans la familiarité qu'ont acquise les Français avec les paiements par carte. Reste à convaincre les commerçants.

■ La société BMS (Billettique monétique services), qui regroupe dix principaux établissements financiers français ainsi que la SNCF, la RATP et France Telecom, annoncent un déploiement ambitieux du PME sur l'ensemble du territoire d'ici 2004.

Selon son président Patrick Werner, «les conditions de réussite du PME sont aujourd'hui réunies». La fusion il y a un an des deux principaux projets de PME français, Moneo et Modeus, assure l'interbancaire de la solution. Les Français sont accoutumés aux paiements par carte. De plus, les premiers pilotes montrent que le consommateur est prêt à payer de 5 à 7 euros par an pour le PME, même si Patrick Werner s'empresse de rajouter que «il n'existe pas de tarif unique du PME, chaque banque émettrice aura sa propre politique tarifaire».

Le déploiement s'articulera autour de trois types d'action :

- les cartes bancaires émises à partir du dernier trimestre 2001 comprendront la fonction PME qu'il suffira d'activer le moment venu ;
- la planification du déploiement du PME a été établie (*encadré*). La stratégie consiste à équiper une ville, puis quand le service est stabilisé, à rayonner dans les régions environnantes, de Tours à l'Indre-et-Loire par exemple. Cela passe notamment par la construction d'un réseau d'acceptation auprès des commerçants. Il leur faudra adapter leurs terminaux de paiement qui serviront à la fois pour les paiements et les rechargements du PME. Les transactions feront l'objet de commissions à verser par le commerçant. Dans ce cas encore, les banques termineront chacune leur propre tarifica-

## Le calendrier du déploiement

Villes et régions couvertes :

- **2000** : Brest, Morlaix, Quimper.
- **2001** : Poitiers, Montpellier, Bordeaux, Lyon et les départements du Finistère et d'Indre-et-Loire. La région Bretagne sera la première région à être totalement équipée en fin d'année. Le PME touchera ainsi potentiellement 5 millions d'habitants.
- **En 2002**, Paris et l'Île-de-France entre autres régions. Le PME couvrira en fin d'année 50 % du territoire et touchera potentiellement 36 millions d'habitants, soit 60 % de la population française.
- **2004**, l'intégralité du territoire français sera couverte.

tion, mais les commissions devraient être adaptées aux paiements de petit montant. Pour le pilote de Tours, le montant pratiqué variait entre 0,7 et 1 % pour les commerces de proximité, avec des structures tarifaires parfois très différentes ;

- un enrichissement de l'offre : dès la rentrée 2002, une carte à puce unique réunira le PME et un abonnement de Imagin'R. Cette formule pourrait être étendue aux autres abonnements tels que la Carte Orange en Île-de-France dès 2003.

Le déploiement du PME devrait ainsi s'achever en 2004.

E. C.

## Les moyens de paiements : statistiques

### 1. Billets et pièces en circulation hors établissements de crédit (fin 1999)

	Total (en millions d'euros)	Valeur par habitant (en euros)
Belgique	12 001	1 174
Danemark	4 950	930
Allemagne	130 277	1 576
Grèce	8 293	788
Espagne	54 740	1 389
France	45 081	743
Irlande	3 970	1 060
Italie	65 807	1 142
Luxembourg	548	1 257
Pays-Bas	17 317	1 095
Autriche	13 288	1 642
Portugal	5 620	563
Finlande	2 780	538
Suède	9 896	1 117
Royaume-Uni	38 816	653

### 2. Nombre de cartes (pour 1000 habitants, à fin 1999)

	Cartes avec une fonction de retrait	Cartes avec une fonction de débit	Cartes avec une fonction de crédit	Cartes avec une fonction e-money
Belgique	1 308	1 182	282	773
Danemark	597	525	72	187
Allemagne	1 201	1 099	200	739
Grèce	424	378	191	-
Espagne	1 103	1 085	400	205
France	619	552	20	-
Irlande	751	154	304	1
Italie	369	351	214	1
Luxembourg	1 310	619	691	619
Pays-Bas	1 531	1 272	259	1 265
Autriche	849	731	207	594
Portugal	1 084	1 084	258	340
Finlande	1 066	647	575	88
Suède	831	606	194	61
Royaume-Uni	1 882	775	755	3

Source : Blue Book, ECB, juin 2001.